

# La constitution critique du “ cinquième pouvoir ”, une condition pour la démocratie aujourd’hui

Thierry Ménissier

► **To cite this version:**

Thierry Ménissier. La constitution critique du “ cinquième pouvoir ”, une condition pour la démocratie aujourd’hui. Le Philosophoire, Vrin/Éditions Association Le Lisible et l’Illisible 2014. <halshs-01663669>

**HAL Id: halshs-01663669**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01663669>**

Submitted on 14 Dec 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***La constitution critique du « cinquième pouvoir »,  
une condition pour la démocratie aujourd'hui***

Thierry Ménissier

Paru dans *Le Philosophoire*, n°41, Printemps 2014, p. 243-255

Résumé :

Cet article vise à réfléchir l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la liberté démocratique. Il rappelle d'abord le rôle émancipateur dévolu à la presse selon le schéma des Lumières, puis relève les modifications socio-économiques attestant que nos sociétés n'obéissent plus à ce schéma. Si ces évolutions sont dangereuses car elles représentent un risque de mise sous tutelle du jugement des citoyens, elles sont potentiellement contrebalancées par l'émergence de nouvelles pratiques, vectrices d'autonomie, rendues possibles par les enregistreurs portatifs et par leur mise à disposition sur la Toile. Le "cinquième pouvoir" qui se dessine de la sorte est appelé à se constituer selon des modalités typiques de la démocratie contemporaine.

« Quoi ! ne faut-il donc aucun spectacle dans une République ?  
Au contraire, il en faut beaucoup. C'est dans les républiques  
qu'ils sont nés, c'est dans leur sein qu'on les voit briller avec un  
véritable air de fête. »

Jean-Jacques Rousseau,  
*Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, 1758.

Selon l'idéal énoncé par les auteurs des Lumières et tout particulièrement Kant, la société démocratique se définit comme *espace de publicité* de l'*Öffentlichkeit*. Ce terme désigne un rapport dynamique que les sujets rationnels entretiennent avec la vérité et qui les dote d'une certaine autonomie critique dans leurs relations avec les autorités politiques. Une telle autonomie se traduit concrètement par la capacité de formuler, dans l'espace de discussion ouvert par la presse, des remarques, des objections et des avis à propos de tout sujet concernant l'intérêt général. Dans sa célèbre *Réponse à la question* : « *Qu'est-ce que les Lumières ?* », Kant a proposé la distinction entre « usage public » et « usage privé » de la raison, suggérant la nécessité pour les citoyens soucieux de leur liberté d'intervenir (« en tant

que *savants* ») dans les débats publics dont ils sont contemporains<sup>1</sup>. On sait ensuite combien la constitution d'un cadre républicain en France a dépendu de lois sur la liberté de la presse promulguées le 29 juillet 1881, visant à instituer un équilibre entre la liberté d'expression publique et écrite, la protection de la vie privée des personnes, l'établissement d'un régime de responsabilité pénale spécifique (concernant la présomption de responsabilité du directeur de la publication), et la mise en place d'un régime dérogatoire au droit commun (avec des règles limitant les poursuites à l'encontre des journalistes).

### ***Le journalisme comme puissance d'émancipation, garant de la démocratie***

Ainsi la société démocratique s'est-elle constituée comme un espace protégé par une armature juridique favorable à *un véritable système d'information critique*, offrant le moyen de nourrir une opinion publique de qualité. A la distinction des trois puissances selon Montesquieu s'est donc superposée, en suivant les principes de Kant, la dimension d'un effectif « quatrième pouvoir », indépendant à la fois du pouvoir législatif, de l'exécutif et du judiciaire. Si l'on devait affiner l'analyse, il faudrait cependant insister sur les affinités entre ce dernier et le quatrième pouvoir, car ils sont tous deux caractérisés par une semblable *faculté d'interpellation* des deux autres, selon des modes qui toutefois leur sont spécifiques. Pourtant, une des différences fondamentales entre le quatrième pouvoir et les trois autres, y compris le judiciaire, concerne sa dimension fondamentalement civile : dans le schéma moderne de la société démocratique, le caractère de structures économiques privées des médias les place nécessairement en situation de *décrochage* par rapport à l'institution étatique. La liberté de la presse signifie notamment qu'elle ne dépend pas, dans son fonctionnement concret, des pouvoirs publics. Comme le quatrième pouvoir s'exprime *depuis un autre lieu* que celui qui est propre aux pouvoirs publics, il y a là une garantie d'indépendance quant à ses prises de position. La liberté de la presse provient de sa capacité à stimuler l'intérêt de la société civile, elle-même devenant à l'égard du pouvoir politique un possible contre-pouvoir – de par le fait qu'un type d'instance par nature non homogène à ce pouvoir s'empare de questions brûlantes. (Du point de vue philosophique, on pourrait même affirmer que, du fait de cet effet structurel de rupture, le modèle du quatrième pouvoir complète sur le plan de la théorie politique le schéma de la pensée moderne : il s'agit, ici comme ailleurs – en théorie des sciences, en esthétique ou en philosophie de l'esprit – de

---

<sup>1</sup> Kant, I., *Réponse à la question « Qu'est-ce que les Lumières ? »* [1784], trad. J.-F. Poirier et F. Proust, Paris, Flammarion, 1991, p. 45-47.

*produire les conditions d'un pouvoir de distinction critique).*

Mais en dépit de cette différence fondamentale, l'affinité entre la puissance judiciaire et le quatrième pouvoir est bien réelle : depuis les années 1760, c'est-à-dire depuis cette fameuse Affaire Calas, lorsque le publiciste Voltaire s'attacha à investiguer sur une sordide affaire d'intolérance religieuse, la figure du journaliste accompagne ce mouvement. Le journaliste fait office non seulement de témoin mais aussi, pour la vie publique, d'*enquêteur non policier* et de *juge non judiciaire*. Sa liberté d'expression, de même que la qualité de ses enquêtes sont des garanties pour une émergence possible de la justice – ses enquêtes ressemblent à des instructions émanant d'un pouvoir qui serait certes *public*, mais *civil plutôt qu'étatique*. Ainsi le journaliste constitue-t-il, en tant qu'activateur des ressources critiques de la société civile et foyer d'une culture « bourgeoise » stimulant les individualités, une figure irremplaçable de la vérité publique ; il opère, pour employer les termes de Jürgen Habermas, une médiation essentielle entre les institutions étatiques et celles de la société civile, comme fonction sociale organisée<sup>2</sup>. A tel point qu'une menace sur le journalisme représente aussi une menace sur la démocratie ; évidence susceptible d'être perdue de vue dans des sociétés saturées d'informations telles que les nôtres, mais qui se fait criante dans les situations politiques, encore si nombreuses de par le monde, où les journalistes sont intimidés, menacés et persécutés par des gouvernements autoritaires.

Dans son « histoire politique du journalisme », Géraldine Muhlmann rappelle que le journalisme moderne se définit par deux fonctions distinctes et potentiellement opposées, à savoir rassembler et décentrer<sup>3</sup>. Il se fonde tout à la fois sur les figures du témoin ambassadeur (ainsi, Séverine au procès de Dreyfus), du détective privé, voire d'un justicier qui serait sans autres armes que sa plume et son clavier (ainsi, dans l'affaire du Watergate). Il exprime cette exigence démocratique formulable par n'importe quel citoyen de demander que soit établie la vérité, toute la vérité. De ce fait, le journalisme est comme le symbole de la citoyenneté, puisqu'il donne la mesure d'un rapport à l'espace public qui est à la fois actif et critique. Il fait aussi office pour elle de moyen de réanimation : il œuvre, de par l'information qu'il divulgue, à l'unification des consciences critiques – telle est la fonction de « rassemblement ». Mais il favorise également une expression publique susceptible d'engendrer certains risques. Tel est l'effet de ce que Muhlmann nomme le « décentrement » : le travail du journaliste consiste à relater ou à montrer l'innommable, ce qui contribue à une possible brutalisation des

---

<sup>2</sup> Habermas, J., *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [1962], trad. M.B. de Launay, Paris, Payot, 1978.

<sup>3</sup> Muhlmann, G., *Une histoire politique du journalisme. XIXe – XXe siècles*, préface de M. Kravetz, Paris, PUF, 2004.

consciences (Muhlmann rappelle à ce propos l'effet sur les citoyens américains et européens des images-choc de la guerre du Vietnam). Tel un doublon « social » de Voltaire, Georges Orwell, avec ses ouvrages *Le quai de Wigan*, *Dans la dèche à Paris et à Londres*, ou encore *Hommage à la Catalogne*, a constitué l'archétype d'un journalisme qui s'engage dans bataille de l'opinion au nom de la qualité de l'esprit démocratique – situation dont l'antonyme pourrait s'appeler le totalitarisme du consensus.

### ***Les sociétés médiatiques d'aujourd'hui n'obéissent plus au schéma des Lumières***

Plusieurs facteurs paraissent aujourd'hui avoir contribué à brouiller les lignes bien dessinées d'un tel modèle. Ainsi, la diversification des vecteurs médiatiques, laquelle a elle-même engendré, insensiblement, la remise en cause de l'autorité journalistique (qui implique une déontologie explicite et une responsabilisation juridique spécifique mais réelle). De son côté, l'espace de la « publicité » n'est pas aussi homogène que l'espéraient les auteurs modernes : il connaît des ruptures, et se trouve fragmenté du fait que tous ses membres ne reçoivent pas la même information – toutes les enquêtes sociologiques sur la diffusion des médias indiquent que les membres des sociétés contemporaines ne fréquentent pas une information présentant la même qualité en termes de pouvoir de distinction critique et d'interpellation des autorités. Nous vivons bel et bien dans des sociétés traversées par l'information, mais seule la fréquentation des médias qui nous forcent à un effort intellectuel réel *augmente effectivement* notre capacité à évoluer dans des espaces possédant une certaine valeur en termes de liberté publique.

Autre facteur perturbant : économiquement indépendants des pouvoirs publics, les médias sont des entreprises soumises à la loi de la rentabilité. Le problème actuel que connaît le journal *Le Monde*, après les difficultés rencontrées par tant d'autres médias lors de ces dix dernières années, atteste sans aucun doute de la transformation d'un modèle en un autre : à la société des rédacteurs indépendants qui constituait la structure du quotidien vespéral va probablement succéder un consortium d'intérêts économiques divers désireux d'investir dans une bonne image de marque médiatique.

Ces transformations ont lieu dans des sociétés qui connaissent une prodigieuse activité médiatique de toute sorte, aucun doute sur ce point. Pourtant très médiatisées, plus influencées que jamais par le quatrième pouvoir, ces sociétés sont-elles pour autant pleinement démocratiques ? Démocratiques, elles le sont incontestablement au sens où Platon, dans des pages de *La République* aussi fameuses que de tonalité antidémocrate, vantait la

beauté du mode de vie démocratique en soulignant que l'espace qui convient au *dêmos* est plein de variété, au point de pouvoir être comparé à un « manteau bigarré »<sup>4</sup>. En particulier, la multiplication des genres médiatiques qui de nos jours évoque une telle variété semble favoriser la pluralité dans l'expression sans laquelle il n'y pas de vie libre. Mais évidemment ce report mécanique de la diversité des médias dans l'ordre de la liberté est insatisfaisant, et surtout illusoire, car il ne garantit nullement une qualité supérieure dans l'esprit démocratique : le fait que chacun puisse accéder au genre d'informations qui lui convient, qui « lui parle » et qu'il comprend, ne constitue absolument pas une garantie en termes de liberté civile dans le cadre d'un espace public de qualité. Et même tout au contraire : les entreprises médiatiques d'aujourd'hui, toutes tendues vers la recherche de leur survie et éventuellement de leur prospérité, sacrifient à la « marketing –isation » des contenus et de la forme des informations. Il y a bien longtemps que les régies publicitaires interagissent avec les rédactions ; le lieu du pouvoir, dans l'entreprise médiatique, s'est déplacé. La tyrannie de l'audimat engendre plusieurs effets perturbants pour le modèle de l'espace public critique. D'une part, l'information se voit mise sous l'influence de la communication, elle-même relevant moins du système de l'information que du marché de l'opinion ; ainsi la forme de la relation producteur-clients s'impose-t-elle progressivement aux rapports entre les médias et les citoyens. De l'autre, le citoyen-consommateur de médias exprime son désir mais ce désir est en quelque sorte *anticipé* et *préparé* par les études d'opinion permettant aux médias d'espérer un bon score d'audience pour leurs programmes. Le citoyen se trouve de ce fait enfermé dans un système potentiellement capable de le priver de l'esprit critique sans lequel il n'existe pas de liberté démocratique.

L'espace public a toujours été un lieu de luttes, réelles et symboliques, traduisant le rapport social des dominants et des dominés, ainsi que l'a montré Habermas qui dès son livre de 1962, on l'oublie souvent, en avait donné une vision réaliste ou pessimiste. Mais aujourd'hui, à la bataille visible par tous dont le but était la conquête de l'opinion a succédé la perspective d'un contrôle bien plus subtil des médias : la profusion de l'information « à la carte » se conjugue à la baisse d'autorité des grands médias, qui, qu'on le veuille ou non, agissaient autrefois dans l'espace démocratique – lorsque le choc frontal d'idéologies stables, fortement identifiables et directement antagonistes représentait le cœur de l'affrontement

---

<sup>4</sup> Platon, *La République*, VIII, 557 c : « Il y a des chances [...] que cette constitution soit la plus belle de toutes. Comme un manteau bigarré, orné de toutes les couleurs, ce gouvernement bariolé de tous les caractères semblerait être le plus beau. Et sans doute [...] cette constitution, à l'image des ornements bigarrés qui subjuguent les enfants et les femmes, fait-elle l'admiration du plus grand nombre » (trad. G. Leroux, Paris, Flammarion, 2002).

politique – comme de véritables directeurs de conscience. Certaines études montrent que l’impact quantitatif des informations diffusées par les grandes entreprises fournisseuses d’accès à internet (et dont on serait bien en peine de déterminer clairement la ligne éditoriale et l’orientation idéologique) est devenu hors de proportions avec la sphère de diffusion des médias traditionnels<sup>5</sup>.

Dans le même temps, nos sociétés semblent victimes d’un impérieux tropisme vers la visibilité intégrale. Big Brother règne dans le monde de la rumeur bruyante génératrice d’effets sur les conduites, le fameux « buzz ». Les nouveaux médias internet, dont la puissance de diffusion est démultipliée par les performances audiovisuelles de la technologie mobile (caméras numériques, enregistreurs MP3, téléphones mobiles), ont en effet engendré la possibilité d’une publicisation douteuse. Toute conversation peut être enregistrée, toute scène peut être filmée, et l’un comme l’autre peuvent être à tout moment diffusées sur la Toile via des sites tels que *You Tube* ou *Twitter*. Cette médiatisation généralisée – ou, mieux encore, « globalisée » – non seulement trouble la partition entre l’intime et ce qui était jusqu’à présent socialement exposable, mais encore elle repose sur une confusion entre ce le public et l’obscène.

De son côté, et à son plus haut niveau le pouvoir joue comme il ne l’avait jamais fait auparavant dans notre histoire républicaine avec l’empathie populiste permise par la focalisation médiatique sur la personne politique – quand ce n’est pas sur sa vie privée – tandis que le traitement journalistique approfondi des problèmes passe au second plan. Ou du moins, la fracture de l’espace critique s’accroît : moins que jamais, l’information réflexive a bataille gagnée face aux moyens de divertissement *on line*. Le champ de la politique institutionnalisée n’échappe donc nullement à ce type d’évolution – il en a même perfectionné l’esprit : le marketing politique contemporain repose sur l’utilisation des médias de proximité à des fins de communication narrative, et l’on a pu montrer que le multimédia fonctionne quant à lui sur un mode « hypernarratif »<sup>6</sup>. A cela s’ajoutent les séductions de l’ego automédiatisé : s’il représente un espace de discursivité susceptible de diversifier et de régénérer le débat public, l’Internet fonctionne à peu près comme une « agora non représentative », où chacun est tenté de se mettre soi-même en scène. A l’autonomie des citoyens dotés du pouvoir critique de la raison et s’exprimant dans des médias dont l’autorité

---

<sup>5</sup>Sur les transformations du registre médiatique traditionnel, voir les réflexions récentes des cofondateurs de *Rue89* : « Le journalisme en ligne : transposition ou réinvention ? Entretien avec Laurent Mauriac et Pascal Riché », *Esprit*, mars-avril 2009, p. 86-94.

<sup>6</sup>Cf. Lits, M. « La médiatisation du politique ou le passage d’un espace public délibératif à un espace public symbolique narratif », *A contrario*, n°12-2009, p. 85-100.

est reconnue tend à se substituer la monstration égotique généralisée de la blogosphère, ce kaléidoscope de la subjectivité contemporaine. Le tableau qui vient d'être esquissé suggère que Big Brother exerce désormais un contrôle diffus, bien réel mais échappant à tout le monde, et qui ne profite qu'aux marchands de haute technologie et aux vendeurs d'informations déchetées. L'envers de la perte d'efficacité du quatrième pouvoir (et par suite une des causes paradoxales de la dépolitisation de nos sociétés démocratiques) se décelé dans la jouissance des biens médiatiques.

### ***La constitution critique du cinquième pouvoir et l'exécution de Saddam Hussein***

Dans un tel contexte, il apparaît vital pour la démocratie de constituer le cinquième pouvoir en tant qu'instance critique. Par « cinquième pouvoir », nous entendons la faculté de produire des témoignages instruits et des interpellations critiques argumentées par le biais des moyens audiovisuels *individualisés* (de l'enregistreur personnel jusqu'à la mise en ligne et à l'analyse critique par l'intermédiaire de sites ou de blogs). Ce cinquième pouvoir ne peut se réduire au quatrième, et cela pour plusieurs raisons distinctes : (1) il ne relève pas d'une instance homogène et socialement identifiable comme l'est le journalisme classique, organisé comme une fonction sociale spécifique (dont on serait même tenté d'écrire qu'il se présente comme une « institution symbolique »), mais de la pluralité diffuse des voix qui s'expriment sur la Toile ; (2) il n'obéit nullement à une déontologie formalisable et applicable ; (3) comme il n'a pas de modèle économique défini, il se trouve soustrait au marché et échappe aux dangers d'une mise sous tutelle dans le cadre d'une économie, celles des médias traditionnels, très fragile. Ainsi se dérobe-t-il de toutes parts tant aux conditions concrètes qu'aux normes idéalisées et aux institutions régulatrices typiques de la modernité. Par le premier aspect, il échappe en effet aux intérêts d'une corporation définie aussi bien qu'aux frontières nationales ; par le second, il se soustrait à toutes les hiérarchies qui garantissent des normes et des valeurs, dans le cadre d'instances telles que le Conseil supérieur de l'audiovisuel ; par le troisième, il se trouve même, en partie ou dans son principe, désassujéti de la tutelle du pouvoir économique. Son équivoque fondamentale repose sur le fait qu'il obéit à la forme aiguë de privatisation évoquée plus haut, qui correspond à une dépolitisation réelle *dans laquelle l'expression critique se situe en dehors de l'expérience régulière de la citoyenneté*.

Par « constitution critique » de ce pouvoir, nous désignons sa valeur en termes de production d'une information favorisant la liberté de jugement des citoyens dans un espace social et politique où nous seulement ils peuvent faire entendre leur voix, mais encore où



celle-ci, agrégée à celle des autres citoyens, produit des effets de décision publique échappant à l'influence de la rumeur. Nous entendons donc par là quelque chose qui se trouve directement lié à l'exercice démocratique : la constitution critique du cinquième pouvoir engendre la possibilité pour les citoyens de se faire un avis éclairé sur les événements du monde, sur l'état des institutions, et sur la conduite de leurs dirigeants – et, en fonction de cet avis éclairé, de se mobiliser collectivement.

Dans sa variété même, le nouveau monde médiatique suit une logique dont on a montré depuis quelques temps déjà qu'elle impliquait un ensemble de conduites capables de remettre en question les comportements politiques traditionnels<sup>7</sup>. Actuellement, l'attention se concentre sur les nombreuses expérimentations permettant de dessiner les contours de « la démocratie à l'ère numérique »<sup>8</sup>. Relayant les médias traditionnels en voie avancée de migration sur la Toile, la blogosphère a même pour ainsi dire déjà fait ses preuves en tant qu'instance d'action politique dans le cadre des sociétés technologiques qui sont les nôtres – à cet égard, le rôle joué en novembre 2008 par ce vecteur dans l'élection du 44<sup>ème</sup> Président des U.S.A., Barack Obama, fait figure d'anecdote tant les usages militants et civiques du numérique sont nombreux et variés<sup>9</sup>.

Mais dans le développement qui suit nous voulons présenter un exemple bien plus ambigu, qui nous permet de mieux comprendre la nature et surtout les enjeux que recouvre pour la vie démocratique la constitution critique du cinquième pouvoir. Il s'agit du petit film qui, en décembre 2006, a très rapidement fait le tour de la planète : les images de l'exécution par pendaison de Saddam Hussein, capturées par un téléphone mobile clandestin et mises en ligne sur plusieurs sites irakiens. On lit dans cet exemple toute l'ambiguïté du cinquième pouvoir : il a été produit et diffusé par un auteur anonyme, par quelqu'un qui se trouvait être un opposant à la fois politique et religieux au dictateur irakien, animé par la rage de la vengeance et désireux de montrer (pour reprendre le titre de l'article du *Figaro* annonçant l'information) « la mort en direct ». Il relève indéniablement de « l'horreur-réalité » promue par le nouvel esprit médiatique, et dont s'alarmait Michela Marzano dans un livre récent<sup>10</sup>. Surtout, il s'inscrit dans le cadre des mutations de la « crise de la représentation » telle que l'a analysée Daniel Bounie : pour la pensée classique, le fait d'instituer (dans l'ordre

---

<sup>7</sup> Cf. notamment Castells, M. *La galaxie Internet* [2001], trad. P. Chemla, Paris, Fayard, 2002 : chapitres V « La politique d'Internet I », p. 171-205 ; et Sunstein, C., *Republic.com*, Princeton, U.P., 2001.

<sup>8</sup> Voir à ce propos Oberdorff, H., *La démocratie à l'ère numérique*, Grenoble, PUG, 2010.

<sup>9</sup> Voir notamment Vanbremeersch, N., *De la démocratie numérique*, Paris, Presses de Science Po, 2009 ; Cardon, D., *La démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Editions du Seuil/La République des Idées, 2010.

<sup>10</sup> Marzano, M., *La mort spectacle. Enquête sur « l'horreur-réalité »*, Paris, Gallimard, 2007.

esthétique comme dans l'ordre politique) une coupure symbolique entre le spectacle et le spectateur à la fois permettait pour ce dernier de produire des effets cathartiques bénéfiques à la socialisation de ses passions, et le dotait d'un recul critique favorable à l'objectivation, véritable condition de possibilité du jugement. Cette barrière protectrice s'est dissoute dans l'émergence de modes médiatiques plus directs et violemment empathiques, ce qui fait courir le risque d'« effondrements symboliques » dont les conséquences politiques sont réelles<sup>11</sup>.

Pourtant, et comme malgré lui, notre exemple agit aussi de manière comparable aux témoignages produits – dans les grandes époques du journalisme classique – par ces « témoins ambassadeurs décentrés » évoqués par Muhlmann. Sans aucune déontologie, agissant sous l'impulsion sauvage de la haine, ce témoignage apparaît en effet extraordinaire en ceci qu'il produit une attestation de la réalité clamant au monde entier que justice est faite et qu'une forme de liberté s'exprime : le tyran est bel et bien mort. Dans le même temps, ce témoignage se retourne contre lui-même : fait d'images interdites et furtives, il rend compte de la brutalité du comportement de ses bourreaux, des humiliations qu'ils ont jusqu'à ses derniers instants fait subir à leur victime. Véritablement obscène, il ne cache rien de la mort violente, subie et infligée dans les tourments de l'histoire réelle.

Evidemment, cet exemple paraît relever de ce que nous avons désigné comme l'impérieux tropisme de la visibilité intégrale. Et en tant que tel, il ne semble nullement possible de le traiter comme un cas de figure éloquent en vue de la constitution critique du cinquième pouvoir : il obéit à une logique pulsionnelle de vengeance plutôt qu'à la volonté de construire un point de vue critique par l'usage de la raison. S'il échappe fondamentalement à une interprétation kantienne simple de la fonction journalistique, cet exemple s'avère pourtant intéressant à plusieurs niveaux différents si l'on entreprend de réfléchir aux ressources du cinquième pouvoir pour la théorie démocratique.

Premièrement, il est pensable dans le cadre d'une possible « contre-démocratie » au sens que Pierre Rosanvallon a donné à ce terme<sup>12</sup>. En effet, même cet exemple entre dans le cadre du rôle d'Internet dans le cadre de ce que Rosanvallon nomme sa « fonction de surveillance ». De fait, non seulement il produit un témoignage brut sur un épisode important de l'histoire politique irakienne, mais sur un plan bien plus général il contribue à avertir les pouvoirs publics et la société civile que l'attestation des faits déborde tout contrôle possible, que tout peut toujours se savoir, jusqu'à trahir ses propres conditions d'expression – le

---

<sup>11</sup>Bougnoux, D., *La crise de la représentation*, Paris, La Découverte, 2006.

<sup>12</sup> Rosanvallon, P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006, particulièrement p. 71-75.

caractère sommaire d'une exécution capitale dégradante est révélé dans le fil même de la monstration de la mort du tyran. On pourrait donc dire qu'il réaffirme avec une grande force à quel point l'espace public est un lieu de conflits, traversé par des intérêts et des interprétations de la réalité en interaction concurrente permanente.

Deuxièmement, cet exemple, à l'instar de tous ceux qui relèvent du même genre, du fait même de son caractère moralement discutable (quant au principe de l'exécution d'un tyran) aussi bien que du choc qu'il produit sur la sensibilité (quant aux modalités concrètes de l'exécution de Saddam Hussein), joue le rôle d'un activateur potentiel des pouvoirs de la conscience critique. Il agit en effet sur nous à plusieurs niveaux : il nous arrache à notre indifférence à ce qui nous est géographiquement, socialement et psychologiquement lointain ; il nous contraint à nous mettre à la place d'autrui (à la place de ces Irakiens qui s'émancipent du tyran et qui vengent leurs morts), et de ce fait nous oblige à une forme de *publicisation intime* – convergente avec la « mentalité élargie » nécessaire, selon Hannah Arendt, au fonctionnement de la démocratie<sup>13</sup> ; il force ainsi le jugement personnel à se prononcer au-delà de la réaction immédiate qu'il suscite et de nos propres intérêts. En forçant quelque peu le trait, on pourrait souligner que, dans une époque de montée conjointe de l'indifférence (des individus) et de l'insignifiance (des contenus médiatiques), il apparaît même particulièrement important du fait précisément de son « obscénité politique ».

Troisièmement, cet exemple atteste de la formidable capacité de symbolisation offerte par les moyens contemporains. Montrer l'anéantissement du despote, exhiber la violence même faite à son corps, constituent en effet aussi bien des témoignages de la fin de la tyrannie que des moyens de ralliement à une nouvelle histoire, celle du peuple irakien émancipé (quoique non encore unifié). La brutale "désincorporation" du souverain est le signe de l'histoire en train de s'écrire, et atteste, sur le théâtre de la Toile, du surgissement de la nouveauté politique par le biais de la conflictualité. Ce que massacre l'exécution de Saddam, c'est en réalité le corps du souverain idéalisé par la propagande, objet médiatisé *ad nauseam* qui constituait un redoutable instrument de domination notamment parce qu'il accaparait ou saturait la subjectivité politique nationale. Et le massacre se fait justement *au profit de la conflictualité*. Celle-ci constitue en effet un véritable moteur pour la démocratie, laquelle renvoie à un type de société tumultueuse, polyincarnée et "historique"<sup>14</sup>.

Pour ces raisons cet exemple, à l'instar de tous les autres qui agitent Internet avec une

---

<sup>13</sup> Cf. Arendt, H., « Vérité et politique », dans *La Crise de la culture. Huit exercices de pensée politique*, trad. C. Dupont et A. Huraut, Paris, Gallimard, 1972, « Folio Essais », p. 307-309.

<sup>14</sup> Cf. Lefort, C., "L'image du corps et le totalitarisme", in *L'invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981.

force comparable, donne une véritable leçon à la théorie politique. Cette leçon est la suivante : l'usage innovant constitué par la conjonction de la technologie des enregistreurs personnels et de la mise en ligne généralisée des témoignages paraît susceptible de jouer le rôle d'un ressort permettant, pour le sujet contemporain, la constitution critique du cinquième pouvoir.

Concluons en évoquant la relation du cinquième pouvoir aux autorités. Il nous paraît à la fois impossible (dans les faits) et peu envisageable (sur le plan des principes), pour la Toile où se joue le cinquième pouvoir, d'espérer dans les vertus régulatrices d'une autorité de type classique, proposant des normes, imposant des valeurs, parvenant à ses fins par le biais de la censure. Le monde dispose pour la toute première fois de moyens d'expression et de communication échappant aux contrôles traditionnels. On peut affirmer que, pour le meilleur et pour le pire, *l'espace de la liberté est désormais virtuellement global*, dans le double sens de la notion de virtualité : d'un côté, l'espace de la liberté s'appuie maintenant sur les moyens virtuels de l'information de l'ère électronique ; et de l'autre, l'espace médiatique, certes encore segmenté par des fractures sociales et numériques, est aujourd'hui potentiellement global. En un sens *le monde moderne*, qui était un mélange de particularismes effectifs et de volonté d'universel (mélange actif et visible aussi bien dans la rhétorique de l'Etat-nation que dans ses techniques de pouvoir), a pris fin. L'espace propre du cinquième pouvoir relève d'une contemporanéité qui tourne littéralement le dos à celui qui caractérisait la modernité. En revanche, la constitution critique du cinquième pouvoir évoque incontestablement *l'esprit moderne* – lequel nous semble, pour sa part, plus que jamais d'actualité, en tant qu'il donne à la conscience confiante dans ses pouvoirs critiques un espoir dans sa faculté à construire un régime favorable à la liberté politique et d'opinion.

A ce titre, dans ce monde où l'institution se trouve toujours davantage démentie dans ses prétentions à incarner seule (ou à incarner tout court) l'autorité dans l'ordre de la loi comme dans celui du savoir, la question est posée de la place pour l'intellectuel dans « l'espace public de télécommunication »<sup>15</sup>. Et il est possible que, compte-tenu de la mutabilité radicale de la Toile – formidable espace critique, mais ambigu en tant que milieu de constitution pour des subjectivités équilibrées – il n'y aura plus jamais de *bonne solution*, de formule unique permettant d'offrir au public, de manière claire et attrayante, les échelles nécessaires au jugement en matière de goût. Mais ce genre de solutions, compte tenu de la

---

<sup>15</sup> Cf. Michaud, Y., « Télécommunication et pouvoirs de l'intellectuel », dans *Précis de recomposition politique. Des incivismes à la française et de quelques manières d'y remédier*, Paris, Flammarion/Climats, 2006, p. 289-297.

variété des cultures et des pratiques culturelles, a-t-il jamais existé ? On serait certes tenté de présenter les choses sous la forme d'une alternative simple : ou bien les formidables moyens d'émancipation offerts par les nouveaux médias œuvrent à une licence généralisée par le biais du divertissement, cette forme de servitude volontaire, ou bien l'esprit critique est incité, et les nouveaux moyens stimule sa capacité à doter les sujets d'une véritable autonomie. Mais cette alternative s'avère réductrice et illusoire, car notre réalité est celle d'une pensée politique devant désormais *composer simultanément* avec tous les niveaux de la sphère de l'information, de la communication, de la réflexion et du divertissement.

Thierry Ménissier, agrégé de philosophie, docteur de l'EHESS en études politiques et HDR en science politique, est professeur de philosophie à l'Université Pierre Mendès France – Grenoble 2. Spécialiste d'histoire des idées politiques et de théorie normative, ses recherches actuelles portent sur les relations entre nouvelles technologies et société démocratique. Derniers ouvrages parus : *Machiavel ou la politique du centaure*, Hermann, 2010 ; *La Liberté des contemporains. Pourquoi il faut rénover la République*, PUG, 2011.